



Visite – Elus, comment favoriser la biodiversité forestière ?

Le 22/09/2022 – de 9h15 à 12h30 – Rambaud

ORDRE DU JOUR

Objectif : Comprendre les enjeux liés à la biodiversité en forêt et les actions à mener

- 9h15 – 9h30 Accueil des participants
- 9h30 – 9h40 **Mot d'accueil**
- 9h40 – 10h45 Prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière**
- ✓ Etat de la biodiversité en forêt
 - ✓ Adapter les pratiques sylvicoles au maintien et développement
 - ✓ Financements disponibles afin de mener ces actions
- Intervenants : ONF, Communes forestières*
- 10h45 – 11h00 *Déplacement vers la forêt communale*
- 11h00 – 12h15 Visite en forêt communale de Rambaud**
- ✓ Echanges en forêt sur les actions permettant le maintien et le développement de la biodiversité
 - ✓ Présentation de l'îlot de sénescence
- Intervenants : Commune de Rambaud, ONF*
- 12h15-12h30 Questionnaire de satisfaction et retour

Attention : Il est nécessaire de prendre des chaussures adaptées pour se déplacer en forêt.

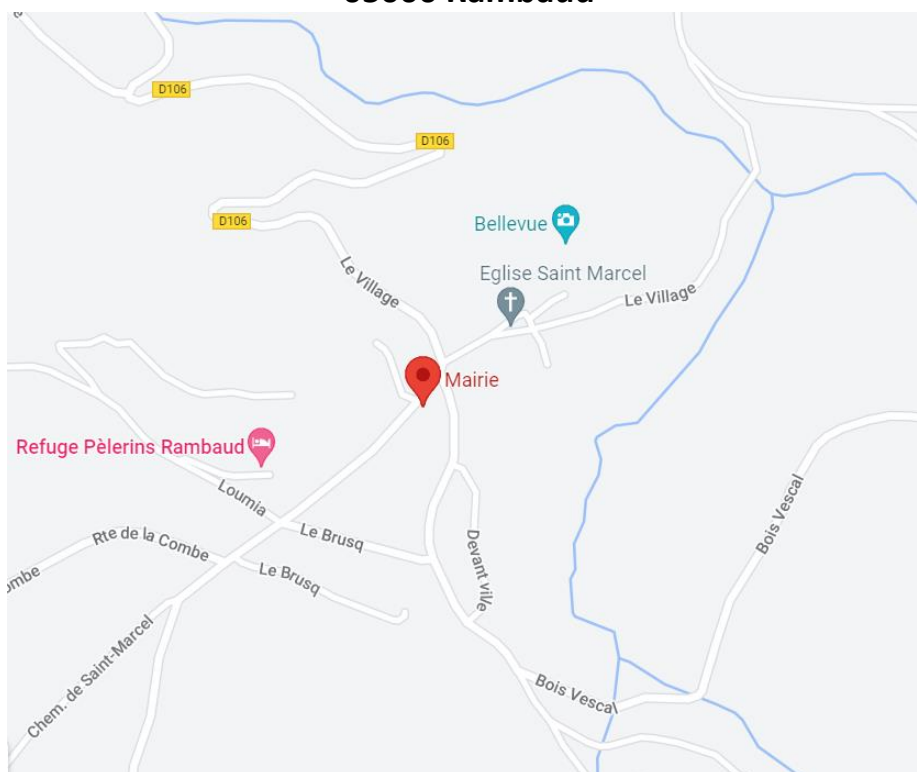
COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE RENDEZ-VOUS

**Salle du Conseil Municipal
Mairie,
05000 Rambaud**



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Caroline GALLES / 06 30 42 69 94

PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA VISITE



MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour, mail ou courrier, du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette visite est fixée au **20/09/2022**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA VISITA

En cas d'annulation de la visite, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces visites sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette visite.

EVALUATION

Un questionnaire d'évaluation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

PARTICIPATION FINANCIERE

L'association des Communes Forestières prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette visite. Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **50 euros** est demandée.

Formation financée avec le concours
de l'Union européenne avec le Fonds
Européen Agricole pour le
Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



REGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org